"Venez avec nous travailler en Allemagne !"

Femmes et jeunes filles françaises, venez avec nous ! Pour vous aussi, il y a en Allemagne du travail en abondance. Vous y obtiendrez un emploi bien rétribué !

Quel que soit votre métier, vous gagnerez un bon salaire, vous serez bien logées et bien nourries ! Vous trouverez place dans des établissements modernes...

... dans des fabriques remarquablement installées. Les ménages et les fermes vous offrent également du travail agréable et bien payé. N'hésitez donc pas plus longtemps : venez avec nous !

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Présentez-vous — sans que cela comporte le moindre engagement pour vous — à l'une des adresses ci-dessous. Vous y obtiendrez, à titre absolument gratuit, tous les renseignements souhaitables.

Lille, rue Négrier, 64. Roubaix, place Chevreul, 12. — Valenciennes, boulevard Saly, 26. Douai, rue Morel, 42. Maubeuge, avenue Ferrière, 3. Calais, rue de la Pomme d'Or, 51. Arras, rue de Douai, 9. Lens, place Jean Jaurès, 30.

Gagnez aussi un prix en argent !

Chaque nouveau partant recevra un lot grâce auquel il pourra se voir décerner de magnifiques prix en espèces :

1 × 10.000 fr. — 1 × 2.000 fr. — 1 × 1.000 fr

Les tirages ont lieu environ tous les mois.

Forges et Ateliers de Constructions Mécaniques de

JEUMONT

Société anonyme au capital de 108.062.500 francs, divisé en 432.250 actions de 250 frs entièrement libérées. Siège social : 50, rue de Lisbonne, Paris (8e), R.C. Seine N° 167.217.

ÉMISSION DE 30.000 OBLIGATIONS à % DE 5.000 FRANCS

— Intérêt annuel : 4 % payable par moitié les 1er Juin et 1er Décembre.

— Obligations nettes de tous impôts français, présents ou futurs, à l'exception de ceux que la loi met obligatoirement à la charge des porteurs.

— Amortissement en trente ans à compter du 1er Juin 1942, par tirages ou rachats, sous réserve d'amortissement anticipé, à partir du 1er Juin 1945.

— Prix d'émission : 4.825 francs par obligation de 5.000 francs ; jouissance : 1er Juin 1942.

Ce prix peut être acquitté soit en espèces, soit par remise d'obligations 5 % 1942 ou 6 % 1940 qui vont être appelées au remboursement anticipé courant 1942.

Demandes servies jusqu'à concurrence du nombre de titres disponibles aux guichets des établissements désignés pour le placement.

Notice publiée au B. A. L. O. du 1er Juin 1942. N° 23. 11802

ANNONCES LÉGALES

VILLE DE LILLE Achat d'une parcelle de terrain, rue des Stations (Extrait prescrit par le décret-loi du 6 Août 1938).

AVIS à FIN de PURGE LÉGALE

Aux termes d'un acte reçu par Me Roussel, notaire à Lille, en date du 23 Avril 1942, visé pour timbre et enregistré gratis à Lille (A.O.) le 21 Avril 1942, volume 67 B, N° 982, M. Alfred-Paul-Lucien Saratin, architecte et Mme Julia-Odilina Duthilleul, son épouse, demeurant ensemble à Lille, rue Meurein, 63, ont vendu à la Ville, une parcelle de terrain d'une superficie de 18 m2 16 dm2 destinée à être incorporée à la voie publique, reprise au cadastre Section N N° 588 p, et tirant partie des fonds d'une propriété sise à Lille, rue des Stations, 78 bis. Cette acquisition est faite en vue de la réalisation des alignements de la rue des Stations, homologués par arrêté préfectoral du 24 Avril 1906. Les tiers qui auraient intérêt au règlement de cette opération immobilière, sont prévenus qu'en vertu de l'article 21 du décret-loi du 8 Août 1938, ils doivent faire inscrire leurs privilèges et hypothèques dans le délai de quinzaine du jour de la transcription de l'acte sus-énoncé. — Négri de Ville, le 2 Juin 1942 : Le Maire de Lille : Paul DENOVE.

Etude de Me Amédée DUCHANGE, Notaire à Roubaix, 9, rue du Maréchal Foch.

A VENDRE Par adjudication publique et volontaire

Ville de ROUBAIX Propriété de rapport, 125, 128 bis, et 130, boulevard de Metz. 3 maisons 4, 6 et 8, rue de Cartigny. — Le Jeudi 30 Juillet 1942, à 15 heures, Me DUCHANGE, Notaire à Roubaix, procédera en son étude, sise 9, rue du Maréchal Foch, à l'adjudication des immeubles dont la désignation suit :

Premier lot : 128, boulevard de Metz : Une Maison à usage d'habitation située à Roubaix, 128, boulevard de Metz, avec les fonds et terrain en dépendant d'une contenance de 620 m2, y compris le Sentier du Hutin. Cette maison est divisée en trois appartements. Eau, gaz, électricité. — Deuxième lot : 128 bis, boulevard de Metz. Une petite maison à usage d'habitation située à Roubaix, 128 bis, boulevard de Metz, derrière le N° 130, prenant accès au boulevard par un passage de 4 m. 70 de largeur, avec en annexe une écurie pour 5 chevaux et un hangar, et les fonds et terrain en dépendant d'une contenance de 1.890 m2 y compris le Sentier du Hutin. Eau, gaz, électricité. — Troisième lot : 130, boulevard de Metz. Une maison à usage d'habitation, située à Roubaix, 130, boulevard de Metz, avec les fonds et terrain en dépendant, d'une contenance de 365 m2. Cette maison est divisée en cinq appartements. Eau, gaz, électricité. — Quatrième lot : 4, rue de Cartigny. Une maison à usage d'habitation située à Roubaix, 4, rue de Cartigny, avec les fonds et terrain en dépendant, composée de 3 pièces au rez-de-chaussée 2 chambres au premier étage, 2 chambres au deuxième étage, grenier au-dessus, cave. Eau, gaz, électricité. — Cinquième lot : 6, rue de Cartigny. Une maison à usage d'habitation située à Roubaix, 6, rue de Cartigny, avec les fonds et terrain en dépendant, composée de 6 pièces au res-de-chaussée, 4 pièces au premier étage, 2 pièces au deuxième étage, grenier au-dessus, 2 grandes caves, jardin et un magasin front au quai de Rouen d'environ 15 m, de façade sur 8 mètres de profondeur. Eau, gaz, électricité, lumière et force motrice au magasin. — Sixième lot : 8, rue de Cartigny. Une maison à usage de commerce, située à Roubaix, 8, rue de Cartigny, avec les fonds et terrain en dépendant, composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, 1 chambres au premier étage, 2 chambres au deuxième étage, grenier au-dessus, petite cave. Eau, gaz, électricité.

MISES A PRIX PROPOSÉES

L'adjudication aura lieu sur les mises à prix proposées suivantes et même pour ces mises à prix à défaut d'enchères : Premier lot : 80.000 fr. — Deuxième lot : 120.000 fr. — Troisième lot : 150.000 fr. — Quatrième lot : 15.000 fr. — Cinquième lot : 100.000 fr. — Sixième lot : 60.000 fr.

PERMIS DE VISITER. — Les maisons pourront être visitées sur permis délivré par Me DUCHANGE, les lundi et jeudi de chaque semaine, de 14 h. à 16 heures. — AUTORISATION PRÉFECTORALE : Il est rappelé que conformément à la loi du 16 novembre 1940, les enchères ne pourront être portées que par les personnes qui seront en possession de l'autorisation préfectorale prescrite par ladite loi. Pour la rédaction des demandes d'autorisation, les amateurs devront s'adresser à Me DUCHANGE, munis de leur livret de famille et de pièces d'identité, 15 jours au moins avant l'adjudication. — Pour tous renseignements, notamment en ce qui concerne le revenu des immeubles à vendre, s'adresser à Me DUCHANGE, Notaire. 15.913

Etude de Me Marcel SENLIS, Docteur en droit, notaire à Lille, 15, Square Dutilleul.

A VENDRE Par adjudication publique, le Jeudi 6 Juillet 1942, à 14 heures, à la Chambre des Notaires.

MAISON D'HABITATION à Lille, 30, Rue du Château. MISE A PRIX : 225.000 francs. — Pour tous renseignements et autorisation préfectorale nécessaires, s'adresser à l'étude. Tél. 740.44. 15925

BaumeTue-NertMiriga MAUX de DENTS 11.375

Etudes de Me Osmin HOUZET, Docteur en Droit, Notaire à Hazebrouck, 34, Grand'Place (Successeur de Me Eugène WAREIN), et de Me Jacques DUQUESNOY, Docteur en Droit, Avoué à Hazebrouck, 20, rue de Thérouanne (Successeur de Me Louis OUMONT).

LICITATION OAVE

COMMUNE de STAPLE A la Place UNE MAISON AVEC DÉPENDANCES ET JARDIN

A VENDRE avec les formalités judiciaires et par suite de licitation entre majeurs et mineurs. L'adjudication aura lieu le Mardi 28 Juillet 1942, à 15 heures précises (heure allemande), en la mairie de Staple et par le ministère de Me Eugène WAREIN, Notaire honoraire, suppléant Me Osmin HOUZET, Notaire à Hazebrouck actuellement prisonnier, à ce judiciairement commis.

DÉSIGNATION :

Département du Nord - Arrondissement de Dunkerque - Canton d'Hazebrouck — COMMUNE DE STAPLE, à la Place, numéros 566 et 567 de la section B : UNE MAISON avec dépendances et onze ares vingt-quatre centiares d'après cadastre et dix ares quatre-vingts centiares d'après titres de sol et jardin, tenant du nord et du levant à M. Ruckebusch-Demassiet, du midi à la rue de l'Ecole et du couchant à l'école communale et à M. Ruckebusch-Demassiet.

Mise à prix : Vingt mille francs, ci 20.000 fr.

Jouissance : Ledit immeuble est libre de toute jouissance.

Cette vente se poursuit et a lieu en vertu et en exécution d'un jugement sur requête collective et après conclusion du Ministère Public, rendu par le Tribunal Civil de première instance d'Hazebrouck, le douze février mil neuf cent quarante-deux, enregistré.

Aux requête, poursuites et diligences de :

1° M. Léon-Roger OEMAN, cultivateur, demeurant à Quesnoy-sur-Deûle, hameau du Pascaut, actuellement en captivité, n° 38.582, Stalag III-B, Kommando 010, Allemagne ;

2° M. Raymond Henri-François DEMAN, cultivateur, demeurant à Hazebrouck, route de Sercus ;

3° M. Gaston Meurice-Antoine DEVOS, cultivateur, demeurant à Steenbecque ;

4° M. Emile-Noël-Félix DEVOS, ouvrier agricole, demeurant à Hazebrouck, section des Cinq Rues ;

5° Madame Adrienne-Angèle-Marthe CALLIAU, cabaretière, demeurant à Staple, veuve en premières noces de M. René-Léon-Joseph-François DEVOS, et en secondes noces de M. Rémi-Georges-Louis-Eugène OEVOS ;

» Agissant tant en son nom personnel qu'en nom » et en qualité de mère et tutrice légale de :

» 1° Mademoiselle Solanes-Claire OEVOS, née à » Lille, le vingt février 1922 ;

» 2° M. Jean-Pierre-René DEVOS, né à Lambersart, le douze août 1923 ;

» Deux enfants mineurs issus de son premier mariage.

» 2° M. Georges-René-Raymond DEVOS, né à Staple, le quatorze mai 1928.

» Son enfant encore mineur issu de son second » mariage.

» 3° Madame Raymonde-René-Adrienne DEVOS, épouse assistée et autorisée de M. Gaston-Vincent-Auguste-Cornil VITSE, mécanicien, avec lequel elle demeure à Ebblinghem ;

7° M. Désiré LECOMPTE, retraité des mines, demeurant à Quiévrechain, rue de la Mine ;

» Agissant au nom et comme tuteur datif de :

» 1° M. Gérard-Georges-Germain MEURANT, né » à Lomme, le 1er octobre 1922 ;

» 2° Mlle Gisèle-Germaine-Georgette MEURANT, » née à Lomme, le six août 1924 ;

» 3° Mlle Gilberte-Georgette-Germaine MEURANT, née à Metz, le vingt-deux avril 1927.

» Fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a » acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de » M. le Juge de Paix du canton Est de Valenciennes, le dix octobre 1935 » ;

8° M. Gabriel-Germain-Georges MEURANT, employé, demeurant à Quiévrechain, rue de la Mine ;

9° M. Jérôme-René-Julien BRAEMS, marchand-boucher, demeurant à Staple, à la Place, veuf de dame Berthe-Léonie ELIAS ;

10° M. Roger-Benjamin-Edouard BRAEMS, charcutier, demeurant à Petite-Synthe, 48, cité des Oeux-Synthe ;

11° Mademoiselle Violette-Jeannette BRAEMS, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Staple ;

12° M. Tobie-Isaïe-Arnould ELLIAS, cabaretier, demeurant à Staple.

Ayant tous Me Jacques DUQUESNOY, Docteur en Droit, pour Avoué constitué exerçant près le Tribunal Civil de première instance d'Hazebrouck, y demeurant, 20, rue de Thérouanne.

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Monsieur Louis SELLIER, clerc de notaire, demeurant à Hazebrouck.

» Pris en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc » des mineure Solange-Claire OEVOS et Jean-Pierre-René DEVOS ci-dessus nommés.

» Nommé à cette fonction suivant délibération » du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous » la présidence de M. le Juge de Paix du canton » d'Hazebrouck, le trois septembre 1941 » ;

2° Monsieur Joseph OEVOS, épicier, demeurant à Allennes-lez-Haubourdin ;

» Pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur » Georges DEVOS ci-dessus nommé.

» Nommé à cette fonction suivant délibération » du conseil de famille dudit mineur tenue sous » la présidence de M. le Juge de Paix des cantons » d'Hazebrouck, le six juin 1939 » ;

3° Monsieur Albert DUPONT, garde champêtre, demeurant à Quiévrechain.

» Pris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs MEURANT sus-nommés ;

» Nommé à cette fonction suivant délibération » du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous » la présidence de M. le Juge de Paix du canton Est de Valenciennes, le dix octobre 1935. »

La vente a lieu, en outre, sous les clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente, par Me Eugène WAREIN, Notaire honoraire, suppléant Me Osmin HOUZET, Notaire à Hazebrouck, et déposé en son étude, où l'on peut en prendre communication.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Il est rappelé que, conformément aux dispositions de la loi du 10 Novembre 1940, seules les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord, pourront enchérir et se rendre adjudicataires, et qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est nécessaire pour obtenir ladite autorisation.

Il est en outre indiqué : qu'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de première instance d'Hazebrouck, en date du vingt et un mai 1942, enregistrée, rendue par application du décret du 28 novembre 1938, ordonne l'insertion prescrite par l'article 6 dudit décret, dans le présent journal, et que la présente insertion est destinée à faire courir le délai d'un mois, pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article premier du décret du 1er septembre 1939, et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant le suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil d'Hazebrouck, et se conformément aux dispositions des articles 4, 6 et suivants du décret du 28 novembre 1938.

S'adresser pour tous renseignements à : 1° Me Eugène WAREIN, Notaire honoraire, suppléant Me Osmin HOUZET, Notaire à Hazebrouck, 34, Grand'Place, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ; 2° Me Jacques DUQUESNOY, Docteur en Droit, Avoué à Hazebrouck, 20, rue de Thérouanne, poursuivant la vente.

Ainsi fait et rédigé par l'Avoué poursuivant soussigné.

Hazebrouck, le 28 mai 1942.

Enregistré à Hazebrouck (A.J.), le 3 juin 1942, F° 83, N° 17. Reçu vingt francs.

15054 (Signé) : LAFOSSE.

Etudes de Me Louis POISSONNIER, notaire à Roubaix et de Me Marcel SUTILS, Demmissaire-Priseur à Roubaix. — Succession PLUQUET.

FONDS DE COMMERCE DE CAFETIER

exploité à Roubaix, 7, rue Bourdaloue. A VENDRE par Adjudication Publique. LE VENDREDI 12 JUIN 1942, A 15 HEURES. En l'Etude de Me POISSONNIER, notaire, 24, rue Nain, à Roubaix et par le ministère de Me SUTILS, Demmissaire-Priseur à Roubaix, en vertu et en exécution d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Lille en date du 9 Avril 1942 : Un fonds de commerce comprenant : 1° Le clientèle et l'achalandage ; 2° Le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation ; 3° La licence de débit de boissons ; 4° Le droit au bail des locaux où il est exploité. Mise à prix globale : 100 francs. Consignation pour enchérir : 1.000 francs. — Pour tous renseignements s'adresser à Me POISSONNIER, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, 24, rue Nain à Roubaix ; Me SUTILS, Commissaire-Priseur, 6 bis, rue du Collège, à Roubaix. 15976

Etudes de Me André BAYART, Notaire à Roubaix, 43, rue du Maréchal-Foch, et de Me Jacques LEPORT, Avoué à Lille, rue Nationale, n° 95, Départements du Nord - Arrondissement de Lille

LICITATION DE KEYSER

VILLE DE MOUVAUX

Rue de Turenne, N° 88

UNE PROPRIÉTÉ propre à tout commerce et les fonds et terrain en dépendant.

A VENDRE par suite de licitation entre majeurs et mineurs et sur baisse de mise à prix. L'Adjudication aura lieu le Lundi 6 Juillet 1942, à 16 heures, en l'Etude et par le Ministère de Me BAYART, Notaire, demeurant à Roubaix, n° 43, rue du Maréchal-Foch, commis à cet effet.

DÉSIGNATION

Département du Nord - Arrondissement de Lille

VILLE DE MOUVAUX, rue de Turenne, n° 88 : Une Propriété propre à tout commerce, comprenant, rez-de-chaussée : couloir, salon et salle à manger avec cheminée, cuisine, arrière-cuisine, eau potable, évier. Cour, water, puits et citerne, jardin avec sortie sur rue. Grand magasin avec grand'porte sur rue. Premier étage : trois chambres. Deuxième étage : grand grenier. Cave, gaz et électricité. Ensemble les fonds, terrain et jardin en dépendant d'une contenance d'après titres de quatre cent quatorze mètres carrés.

MISE A PRIX : 75.000 francs. — Occupation : cet immeuble est libre d'occupation.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, pourront être déclarées adjudicataires.

Avis est donné qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est nécessaire pour obtenir la dite autorisation.

Les personnes ou sociétés désirant solliciter l'autorisation ci-dessus peuvent, si elles le désirent, s'adresser à Me BAYART, notaire commis, quinze jours au moins avant la vente, c'est-à-dire avant le vingt Juin 1942.

La vente a lieu en vertu : 1° d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de Lille, le 15 juillet 1941, enregistré ; 2° d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de Lille, le 5 mai 1942, enregistré, sur la requête présentée par Madame Zélia-Philomène D'HULST, épouse assistée et autorisée de Monsieur Robert-Jacques-Louis LANQUETOT, négociant, avec lequel elle demeure à Paris, rue de Rivoli, n° 132, ladite dame veuve en premières noces de Monsieur Rémi-Jean-Joseph OE-KEYSER ; Madame LANQUETOT agissant d'abord en son nom personnel, puis au nom et comme tutrice naturelle et légale de Mademoiselle Zélia--Conchita-Marie DE KEYSER, sa fille mineure, née à Mouveaux, le dix-neuf septembre mil neuf cent vingt-huit, issue de son union avec Monsieur Rémi-Jean-Joseph DE KEYSER, son premier mari, décédé à Mouvaux, le dix-neuf octobre 1931 ; Madame LANQUETOT réintégrée dans la tutelle qu'elle avait perdue par suite de son remariage avec M. LANQUETOT, suivant délibération du conseil de famille de la mineure OE KEYZER, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton Sud de Tourcoing, le vingt-deux août 1934, et Monsieur LANQUETOT, agissant en sa qualité de cotuteur de ladite mineure OE KEYZER, résultant tant de la loi que de la délibération du conseil de famille précitée. Ayant pour Avoué Me LEFORT.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Henri DE KEYZER, demeurant à Tourcoing, rue de l'Epinette, n° 10, agissant ce en qualité de subrogé tuteur de la mineure DE KEYZER sus-nommée ; nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton Sud de Tourcoing, le vingt-sept août 1941.

S'adresser pour tous renseignements : 1° A Me BAYART, Notaire à Roubaix, n° 43, rue du Maréchal-Foch, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2° A Me LEPORT, Avoué à Lille, rue Nationale, n° 95, poursuivant la vente. — Ainsi fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Lille, le 6 juin 1942. (Signé) : LEFORT. Enregistré à Lille, A. J., le 6 juin 1942. Reçu : 20 francs. — Le Receveur (Signé) : RATEL. 15.945

L'IMPOSSIBLE RANÇON

Par Léon GROC

— 40 —

Quelqu'un, qui l'aurait observé lui-même, aurait remarqué qu'il avait l'air très étonné, et peut-être même assez ennuyé, de cette sortie nocturne. Faisant demi-tour, il s'était attaché aux pas de Jacqueline, discrètement, silencieusement, s'arrêtant quand elle s'arrêtait, repartant quand elle repartait.

Durant la brève station de la jeune femme, à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Saint-Dominique, le détective, dissimulé dans l'ombre d'un arbre, avait observé, avec une attention concentrée, la mince silhouette noire. Quand elle s'était détournée de son chemin pour prendre la rue Solférino, il l'avait encore suivie sur le pont tandis que l'obsédait la hantise du suicide. Elle ne s'était pas aperçue qu'un homme était tout proche, prêt à intervenir.

Mais comment ce détective, encore ignoré d'elle la veille, aurait-il pu comprendre ce que signifiait le dernier geste de Jacqueline, quand elle avait lancé la clé dans le fleuve noir ?

Cependant, et sans doute en raison de leur ce qu'avait de noblement pathétique l'attitude de cette femme, quelqu'un qui aurait épié le détective, comme lui-même épiait Jacqueline, aurait discerné chez lui les signes d'une profonde émotion.

Toutefois, M. Muller quand il revit son ami Krauss et le jeune Claude Vallier ne leur souffla mot de sa rencontre ni de cette étrange filature. Il ne leur demanda pas, à eux qui étaient les amis de Jacqueline, ce que pouvaient signifier cette fugue nocturne, cette hésitation à certains croisements de rues, cette méditation au-dessus du fleuve et ce geste final imprévu, désespéré...

XXIV

LA LAURÉATE CUISINIÈRE

Dans son bureau de l'avenue Wagram, Michel Greyval était solitaire. « La grande affaire » s'annonçait moins facile à réaliser qu'il ne l'avait espéré.

On était au troisième jour et Jacqueline, cette mère passionnée, que Michel le Cangaier » s'était flatté de réduire si aisément, n'avait pas encore porté le précieux document au buffet de la gare de l'Est.

L'enfant, dont la vie était l'enjeu de cette tragique partie, était toujours dans la pièce capitonnée qui lui servait de prison. Faudrait-il donc en arriver à le sacrifier pour punir Jacqueline de son entêtement ?

Michel Greyval était totalement dépourvu de sensibilité, mais il détestait ni les crimes inutiles ni les complications. Or il prévoyait précisément une complication du fait de l'attitude de Géo le Balafré, son complice...

Il en était là de ses réflexions lorsque l'on frappa à sa porte et, sur l'invitation d'entrer, Joseph Carlin apparut.

— Eh bien ? demanda Michel.

— Eh bien ! répondit Carlin, c'est toujours la même chose ! Je viens de téléphoner là-bas, d'une cabine. C'est toujours la même bonne femme qui m'a répondu.

— Oui, ta mère Fleury sans doute, ou sa voisine, qui est toujours fourrée là !

— Je lui ai simplement dit, selon nos conventions : « Veuillez prévenir Mme Bligny que c'est aujourd'hui le troisième et dernier jour... » Elle m'a répondu : « Bien, monsieur, on lui dira », sans demander d'autres explications.

— Ce de te paraît pas bizarre, cette tranquillité... et même un peu inquiétant ?

— Bizarre ?... Peut-être. Inquiétant ? Non. Mais, de votre côté, quelles nouvelles avez-vous de nos observateurs ?

— Pas de changement non plus. La Jacqueline est toujours languissante sur une chaise-longue. Elle ne quitte pas sa chambre, où la mère Fleury va et vient pour la servir.

— Et le « boscot » ?

— Le Claude ? Il est au lit, chez lui. Sa mère le soigne en se lamentant, comme d'habitude.

— Ils n'ont vu personne ? Reçu à personne ? Ni téléphoné ?

— Rien du tout. On dirait qu'ils sont étrangers et indifférents au reste du monde.

— Vous avez des nouvelles régulièrement.

— J'ai des radios d'heure en heure, et j'en aurais de plus fréquents s'il se produisait un changement dans la situation.

— C'est tout de même louche !

— Sans doute ! Mais que veux-tu que j'y fasse ?

— Alors, s'ils ne se produit rien aujourd'hui, si les documents ne sont pas portés là où nous les attendons ? Il faudra agir sans faiblesse !

Michel hésita un instant, puis prononça :

— Est-ce bien nécessaire ?

La laide et plate figure de Joseph Carlin prit une horrible expression de basse cruauté. Ses petits yeux brillèrent tandis qu'il répliquait :

— Vous d'allez pas vous « dégonfler », tout de même...?

— Non, sans doute ; mais, entre nous, je commence à me méfier un peu du Balafré !

— Ah ! Vous aussi ?

— Oui ! Cet imbécile a l'air de prendre sa paternité sérieux, et je crains qu'il ne se mette en travers si nous devons en arriver à ce que tu sais...

(A suivre)

POUR CONSERVER VOTRE SANTÉ

Le rationnement alimentaire qui nous est imposé par les circonstances actuelles ne nous permet pas d'avoir une alimentation qui satisfait aux nécessités physiologiques essentielles, qui suffit aux dépenses d'énergie et fournit les matériaux nécessaires à l'édification et à la réparation des tissus. Le manque de fer, en particulier risque de détarminer un état d'anémie et de chlorose, symptôme d'un organisme débilité.

C'est pourquoi la cure de PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX de OURBON est recommandée. A base de fer et d'extraits végétaux toniques, elles renforcent la résistance de l'organisme, accroissant sa vitalité et exercent une action des plus énergiques sur l'ensemble de ses fonctions.

PILULES SUPERTONIQUES, 11 fr. 50 l'étui dans les pharmacies. Préparées par les LABORATOIRES J. BERTHIER à GRENOBLE. 10515

Etude de Me PLOUVIER, Notaire à Steenwerck.

MAISON DE RENTIER à ERQUINGHEM-LYS

Rue Nationale. — A VENDRE par adjudication publique, le Vendredi 26 Juin 1942, à 15 heures (H. A.), en l'étude. Autorisation préfectorale indispensable. 15973

Etude de Me PAOOME, Avoué à Avesnes. —

DIVORCE D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil d'Avesnes, le Huit Janvier mil neuf cent quarante-deux, enregistré, ENTRE : Monsieur Alfred OODEFROID, demeurant à Trélon, rue du Fourceau, ET : Madame Madeleine PIMBERT, épouse OODEFROID, demeurant à Trélon, rue du Gazomètre. Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux DODEFROID-PIMBERT au profit du mari. — Pour extrait : PACOME. 15962

Etude de Maître JURAIN, Notaire à DOUAI

VENTE AUX ENCHÈRES

Le 4 Juillet 1942, à 14 Heures 30

A DOUAI, RUE DES FERRONNIERS, n° 56

(Requête du Bureau de Bienfaisance de Douai)

VILLE DE SAINT SUR MER

(PRÈS LA GARE OE OUNKERQUE)

Deux TERRAINS 1 Hectare 94 ares 65, B Nos 2.204, 2.205, 2.206 p. et 2.21 ; 2 Hectares 81 ares 65, B, Nos 2.253 p ; 3.350 p ; 3.255 p, 2.256 p., 3.257 p, 3.258 p, 2.259 p.

FONDATION Vve MONIERILEOONTE

Mise à prix en bloc : 1.500.000 Francs

AU COMPTANT. — Autorisation préfectorale nécessaire, à demander 20 jours à l'avance, ou s'adressant au notaire E. JURAIN. 15.888

Etude de Me Henri LŒUILLET, Notaire au Quesnoy

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le lundi 6 Juillet, à 14 heures (heure officielle), à Obrisignies, en la salle de la Mairie, d'une MAISON située route de Solesches, composée de 4 pièces, cave, remise, grenier, cour, jardin, contenance 13 ares 05. — Autorisation préfectorale nécessaire pour enchérir, à adresser au notaire 15 jours avant la vente. 15911

Etude de Me VANOENBUSSCHE, notaire à Lille, 62, rue de l'Hôpital Militaire.

A VENDRE le par adjudication publique le Dimanche des Moteries de Lille 7, rue de Puébla, le 28 Juillet 1942, à 14 heures : **ANNAPPES** Place de la République, 18, MAISON DE COMMERCE et habitation avec jardin. Mise à prix : 30.000 fr.

HELLEMMES 1° Rue Kléber, 4, MAISON d'habitation. Mise à prix : 50.000 fr. — 2° Rue Kléber, 1 bis, MAISON DE COMMERCE et habitation. Mise à prix : 20.000 fr.

LILLE (Saint-Maurice) : 1° Rue du Faubourg de Roubaix, Cour Mullot, 5, MAISON d'habitation. Mise à prix : 10.000 fr. — 2° Rue du Bois, 213, MAISON d'habitation. Mise à prix : 60.000 fr. — Autorisation préfectorale, nécessaire pour enchérir, à demander avant le 6 Juillet. Pour renseignements et permis de visiter, s'adresser en l'étude. 15963

Etude de Me André GOKELAERE, Notaire à Steenvoorde. — OEBSION. — Deuxième insertion. — Suivant acte de Me Gokelaere, du 11 Mai 1942, enregistré à Steenvoorde, le 10 Mai 1942, folio 3 case 11, Monsieur BECUWE Alphonse, marchand-brasseur et Madame CAILLAU Gabrielle, son épouse, à Hazebrouck, ont cédé à Monsieur COUTEKLAYS Jacques, agriculteur et Madame BRYSBAERT Yvonne, son épouse, à Winnezeele, le fonds de commerce de débit de boissons exploité à Winnezeele, sous l'enseigne « Le Drooglandt ». — B.O.V. C. du 30 Mai 1942. — Oppositions s'il y a lieu, en l'étude de Me Gokelaere, notaire, dans les 20 jours de la présente. — Deuxième insertion. 15955

Etude de Me André GOKELAERE, Notaire à Steenvoorde. — OEBSION. — Deuxième insertion. — Suivant acte de Me Gokelaere, notaire, du 11 Mai 1942, enregistré à Steenvoorde, le 10 Mai 1942, folio 3, case 12, Madame PATTIN Madeleine, cabaretière à Winnezeele, veuve de Monsieur OEGRAVE Michel, a cédé à Monsieur Urbain OEMEY et Madame PRUM Louise, son épouse, à Winnezeele, le fonds de commerce d'estaminet qu'elle exploite à Winnezeele, rue de la Gare. — B.O.V. C. du 30 Mai 1942. — Oppositions s'il y a lieu, en l'étude de Me Gokelaere, notaire, dans les 20 jours de la présente. — Deuxième insertion. 15956

VENTES

COMMISSAIRES-PRISEURS DE LILLE

3, rue Sainte-Anne (Tél. : 504.03)

VENTE AUX ENCHÈRES

CAMION BENNE BASCULANTE

Berliet 16 N.P. MERCREDI 10 JUIN, à 14 h. 30.

12201 O. EINOER.

Etude de Me Marcel SUTILS, Commissaire-Priseur à Roubaix. — Tél. 310.69. — HOTEL DES VENTES DE ROUBAIX, 6 bis, rue du Collège. — VENTE aux enchères publiques :

BONS MEUBLES ET OBETS MOBILIERS

Le LUNDI 6 JUIN 1942, à 8 heures et à 14 heures, 2 bonnes chambres à coucher en chêne et en noyer ; Armoire à glace à 2 portes en acajou et autres ; Garde-robes ; Nombreux lits et literie ; Plusieurs selles à manger ; Buffets, chaises et tables ; Phonos divers ; Meubles de coiffeur ; Machine à coudre pour confection « Excelsior » et autres ; Bureau ministre ; Machine à écrire Smith Premier ; Cuisinières à gaze « Le Rêve » et autres ; Cuisinières émaillées. — Beau mobilier de café façon acajou : comptoir, tuyauterie, pompe, glace, soubassement, tables et chaises. — Cuisinière « Idéal Culina » pour chauffage central, à l'état neuf ; Voiture d'enfant ; Bon vélo-moteur « Peugeot » — Petits bijoux ; Bonnes bicyclettes d'homme ; Baignoire fonte émaillée. — Vins fins et liqueurs qui seront vendus à 9 heures précises.

N.-B. — Le vélo-moteur sera vendus à 11 h. 30. — Exposition publique : le samedi-après-midi. 15966

CESSIONS

Sur le littoral du P.d.C. à céder CAFE-CINEMA affaire de bon rapport Prix demandé 200.000 frs « L'IMMEUBLE », 27, rue Gambetta, Dunkerque.

SAVONNERIE Rech. industrie transformations corps gras, savonnerie ou similaires indiquer tonnage et références 1938. Ecrire Réveil aux lettres R.A.F.V. 15.969

Recherche commerce Alimentation ou Café Lille ou banlieue. Ecrire R.A.F.X., au Réveil. 15.978

Recherche à acheter sur Lille, grande licence de débit de boissons. Ecrire C.A.M.F. au Réveil.

Lille, quart. de Wazemmes beau café b. installé, à céder 50.000 fr. OUTAT, 75, rue Hôpit. Milit. - Lille. 15.943

Veuve disposant capitaux, recherche commerce dames. Ecrire R.A.F.U. au Réveil 15.967

POUR CÉDER VITE, ACHETER SAIN Les ETABLISSEM. R.I.C.I.N 52, rue Faidherbe LILLE 15e Année (Tél. : 531.23) ONT LA VENTE INDUSTRIES IMMEUBLES de TOUTES FERMES, etc. COMMERCES CONFIEZ-leur vos CESSIONS

CESSIONS

Paul MARTINOT & Cie 26, rue des Arts - LILLE 10.150

Droguerie. - Suis preneur, gros comptant. Ecrire R.A.F.T. au Réveil. 15.966

VENTES ACHATS LOCATIONS

Etude de Me Marcel NEUSELE notaire à LE QUESNOY (Nord). - Vile de LE QUESNOY, à proximité du centre :

BELLE MAISON

d'HABITATION avec jardin A VENDRE ou à LOUER à l'amiable.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude 15.896

Suis acheteur maison, libre ou non, même gros immeuble de rapport. Ecr. R.A.F.S. au Réveil. 15.965

500 fr. de récomp. à qui me proc. Pied-à-t. tout cont. Lille centre. Ecr. C.A.M.L. au Réveil. 30.640

Etude de Me LEVIEZ, notaire à Béthune. - A vendre le 20 juin, à 15 h. en l'Etude

TERRAIN de 9 ARES

avec beau baraquement à Béthune, rue des Sablières prolongées. 15.949

A vendre, à Roubaix, MAISON avec 24 meublés Affaire de tout repos et de bon rapport. Prix demandé : 210.000 francs. « L'IMMEUBLE », 27, rue Gambetta - Dunkerque. 15.960

Etude de Me René MIRLAND, notaire à Saint-Amand. - A vendre à l'amiable, MAISON sise 94, boul. de la Marne, à

MOUVAUX

S'adresser à Me Mirland. 15.964

USINE LIERE de 3 à 4.000 m2 est recherchée pour achat ou location par industriel de Lille, dans Lille, Fives, Hellemmes, Mons ou La Madeleine Ecr. N.A.O.T. au Réveil. 22.378

Recherche : Salon coiffure de dame à louer. Prendre adr. Réveil, à Valenciennes.